
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 JUIN 1853.

Crédits supplémentaires au Budget du Département de l'Intérieur
pour les exercices 1852 et 1853 (1).

DEUXIÈME RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE MAN D'ATTENRODE.

MESSIEURS,

La section centrale chargée d'examiner les crédits supplémentaires présentés par le Département de l'Intérieur, le 28 février, avait pris la résolution de partager son travail en deux rapports, d'en déposer la première partie pendant la session présente, et de renvoyer la deuxième à la session prochaine.

Cette résolution était motivée sur ce que l'époque avancée de la session ne permettait pas de vérifier d'une manière assez approfondie les causes qui avaient amené le Gouvernement à dépasser la limite des crédits qui lui avaient été accordés.

En effet, ce n'est que le 2 mai que la section centrale a été mise à même d'entreprendre l'examen du projet de loi, lorsque les réponses de l'administration aux demandes de renseignements des sections lui furent parvenues. Le 1^{er} rapport a été présenté le 25 mai.

M. le Ministre de l'Intérieur ne combattit pas ce système; mais le dissentiment entre la section centrale et lui commença sur la question de savoir : quelles étaient les dépenses à ajouter à celles qui avaient été désignées par le premier rapport.

(1) Projet de loi, n° 155.

Premier rapport, n° 285.

(2) La section centrale, présidée par M. Delfosse, était composée de MM. DE MAN D'ATTENRODE, OST, Ch. ROUSSELLE, MAERTENS, ORBAN et MASCANT.

M. le Ministre de l'Intérieur en présenta la nomenclature.

La plus grande partie ne fut pas admise par la majorité de la section centrale ; le premier rapport en indique la composition, page 6.

Lors de la discussion publique, le Gouvernement réclama de nouveau la discussion immédiate de cet état de dépenses, et le déposa sur le bureau. Mais cet état avait pris un nouvel accroissement depuis les délibérations de la section centrale.

Dans votre séance du 6 juin, vous le lui avez renvoyé, avec invitation de vous présenter un rapport dans un délai rapproché.

J'ai l'honneur de vous soumettre, Messieurs, l'exposé de ses conclusions.

N° 3. — *Construction de l'hôtel du Gouvernement provincial
à Arlon. fr. 3,000 »*

Cette proposition de dépense n'a pas été admise par la section centrale, à l'unanimité des six membres présents.

En voici les motifs :

Le Gouvernement obtint une somme de 3,000 francs lors de la discussion du projet de crédits supplémentaires présenté en 1851, demandée pour indemniser les entrepreneurs des pertes provenant du retard que le Gouvernement avait mis à les payer.

La Cour des Comptes refusa de liquider cette somme, en déclarant que les motifs énoncés par l'administration étaient *erronés*.

En effet, il paraît constant que les entrepreneurs ont touché les intérêts des sommes qui leur étaient dues jusqu'au jour du paiement, et de plus, ils ont été déchargés des amendes considérables encourues pour retard dans l'achèvement de leurs travaux.

La section centrale n'a vu dans la proposition du Gouvernement qu'une gratification qui tend à détruire par sa base le système obligatoire de l'adjudication, le forfait ; car ce subside est destiné à accorder des indemnités pour les pertes que les entrepreneurs prétendent avoir subies.

En conséquence, la section centrale propose le rejet de ce crédit.

N° 7. — *Exposition provinciale des produits de l'agriculture,
de l'horticulture et de l'industrie du Hainaut . . . fr. 3,000 »*

La section centrale a admis, par 4 voix contre deux, ce crédit, qui porte à 10,000 francs la part contributive du Gouvernement aux frais de cette exposition.

Elle a décidé, toutefois, à l'unanimité de ses membres présents, que l'expression de son opinion sur ce supplément de dépense serait insérée au rapport dans les termes suivants :

La section centrale est toutefois d'avis qu'on n'aurait pas dû faire, sans l'autorisation des Chambres, une dépense qui n'était ni nécessaire ni urgente.

N° 20. — *Matériel de l'administration centrale fr. 31,613 49*

Cette somme représente les dépenses faites au delà du crédit alloué au Budget pour le service du matériel des bureaux et pour l'ameublement de l'hôtel habité par le Ministre en 1851 et 1852.

La section centrale, à l'unanimité de ses 6 membres présents, a adopté la résolution suivante :

Cet article exige un examen pour lequel le temps manque.

La section centrale alloue 25,000 francs, au moyen desquels le Ministre payera les dettes les plus urgentes.

Elle ajourne le reste du crédit à la session prochaine.

N° 21. — *Frais de route et de séjour du personnel de l'administration centrale* fr. 228 »

Le crédit alloué par le Budget est de 3,500 francs; il a été dépassé de la somme demandée.

La section centrale a manifesté le désir de connaître l'emploi du crédit primitif.

Les renseignements demandés ne lui étant pas parvenus, et le crédit n'ayant pas un caractère d'urgence, elle s'est prononcée en faveur de l'ajournement, à l'unanimité de ses membres présents.

N° 22. — *Statistique générale; personnel* fr. 1,500 »

Cette somme représente la dépense qui a dépassé le crédit alloué par le Budget.

Le crédit a été dépassé par des achats de livres et des reliures, etc. Or, ce crédit est destiné à allouer des indemnités à la Commission centrale de statistique et à pourvoir à quelques menus frais de bureau.

L'art. 9 du Budget pourvoit au service du bureau de statistique; ce bureau a une bibliothèque. Cette collection doit suffire aux recherches de la Commission centrale et du bureau de statistique.

La section centrale a admis le supplément tout en constatant l'irrégularité de cette dépense.

N° 23. — *Garde civique; armement et équipement en 1852*. fr. 12,896 39

Adopté à l'unanimité des 6 membres présents.

Le Gouvernement n'avait pas proposé à la section centrale, pour ce crédit, un rapport immédiat.

N° 28. — *Encouragements à l'agriculture* fr. 35,035 11

La section centrale, à l'unanimité de ses 6 membres présents, a consenti à allouer 30,000 francs, en ajournant le surplus par les motifs énoncés au n° 20.

N° 41. — *Encouragements aux lettres et aux sciences*.

La section centrale avait été unanime, en prenant ses premières résolutions, pour ajourner à la session prochaine l'examen du crédit de fr. 35,566 84 c., qui représente les dépenses faites au delà des allocations du Budget, en 1851 et 1852.

Le crédit alloué pour l'exercice 1852 s'élève à 60,000 francs. Bien que les motifs qui avaient déterminé l'administration à dépasser le crédit n'eussent pas encore été examinés par la section centrale, le Gouvernement fit, en séance publique, la proposition d'adopter immédiatement le supplément réclamé.

Le renvoi à la section centrale ayant été prononcé, elle a examiné si cette proposition de dépense devait faire l'objet d'un prompt rapport, et s'il y avait urgence.

L'ajournement à la session prochaine a été rejeté par trois voix contre trois voix.

L'adoption du crédit demandé n'a pas été admise non plus par parité de suffrages.

Voici les renseignements qui ont été recueillis avec le plus de promptitude possible; ils sont de nature à éclairer le vote de la Chambre.

Le § A de l'article 84 du Budget comprend une somme de 44.000 francs, dont la destination est spéciale pour *les encouragements, les souscriptions et les achats*.

Le découvert que constate l'exposé du Gouvernement pour l'exercice 1852, s'élève à fr. 19,066 84 c^s, dont 15,500 francs environ du chef de souscriptions, dont la plupart sont antérieures à l'ouverture du Budget de 1852. (*Voir page 59 de l'Exposé.*)

Il eût été, par conséquent, convenable de faire honneur à ces engagements avant de disposer de l'allocation pour dépenses facultatives.

Le relevé suivant établit qu'on a procédé tout différemment: il fait connaître que l'administration a imputé les dépenses facultatives suivantes sur le crédit législatif, et que des dépenses prévues et engagées d'avance ont été renvoyées aux crédits supplémentaires:

Achat de 25 exemplaires de documents édités par Kervyn Diegerick	fr.	450	»
Subside à la société dramatique: <i>De Wyngaerd</i>		1,500	»
Acquisition de 7 baromètres de M. Sacré (sans destination connue)		1,120	»
Subside à M. Gontrans à l'occasion de ses publications . . .		600	»
Achat de 40 exemplaires de l' <i>Histoire du Congrès</i>		480	»
Subside pour l'impression d'une histoire populaire de la Constitution		400	»
— à M. Moke, pour la rédaction d'un résumé sur les ouvrages traitant de l'histoire du pays		1,000	»
— à la Société libre d'émulation à Liège		600	»
— à M. Gérard, pour l'aider à publier ses ouvrages		500	»
— à la commune de Lokeren, pour une bibliothèque populaire		250	»
— à M. Denis Sotiau, à titre d'encouragement littéraire.		200	»
— à M. Guislain, pour l'aider à imprimer un ouvrage sur les maladies mentales		1,500	»
A REPORTER.		fr.	8,600 »

REPORT. fr.	8,600 »
Subside à la Société archéologique d'Arlon fr.	500 »
— à M. Warzée, pour ses travaux bibliographiques .	300 »
— à la Société de rhétorique de Knocke (Flandre occid.)	200 »
— à M. Loumyer, pour l'aider à faire imprimer les œuvres choisies de feu Hubin de Huy.	200 »
— à M. Linden, pour l'aider à couvrir les frais d'impression de la description des plantes du Nouveau-Monde.	4,000 »
— à M. Michaels, fils, pour l'impression de ses poésies .	250 »
— à M. Stroobant, pour 25 exemplaires de la <i>Notice sur les seigneurs de Tiberchamps</i>	150 »
— à M. Van Ishoven, pour son ouvrage : <i>Volksverhalen</i> .	150 »
— à MM. Deby et Catelle, pour un voyage d'exploration en Amérique	2,000 »
— à la Société des sciences du Hainaut	600 »
— à M. Gaucet, de Liège, pour ses travaux littéraires .	400 »
— à la Société de rhétorique de Deynze	300 »
— à M. Ondercet, pour l'impression du drame : <i>Boudewyn Hapkens</i>	300 »
— à M. Horta-Delaere, pour l'impression : <i>Der bibliotheek voor vlaemsche huisgezinnen</i>	200 »
— à M. Willems, pour l'impression de chansons flamandes	150 »
— à M. le baron Behr, pour l'impression d'un ouvrage sur les temps primitifs de la Grèce	1,500 »
— à M. Juste, pour la 2 ^{me} édition de l' <i>Histoire du Congrès</i>	1,000 »
Achat de 30 exemplaires des 6 premiers volumes des <i>Archives belges de médecine militaire</i>	900 »
Prix de 8 exemplaires d'un volume des <i>Acta Sanctorum</i> . .	640 »
Subside à M. Spitaels-Schuermans, à l'occasion de l' <i>Histoire du comté d'Alost</i>	300 »
— à M. de Chênedollé, à titre d'encouragement . . .	200 »
— à M. Wilborts, — — —	200 »
— à M. Van Acker, — — —	200 »
Prix de 30 exemplaires du journal : <i>La Santé</i>	165 »
— 20 — de l'ouvrage : <i>Commentarius in acta Apostolorum</i>	160 »
— 25 exemplaires de chacun des ouvrages de Molitor .	250 »
— 50 — de l'ouvrage : <i>Le Croyant</i>	62 50
Subside à M. Brasseur, pour terminer ses voyages scientifiques à l'étranger	400 »
— à M. Clesse, à Mons, pour ses ouvrages littéraires. .	300 »
A REPORTER. fr.	24,577 50

REPORT. . . fr. 24,577 50

Subside à M. le baron de Stein, pour 25 exemplaires de l' <i>Annuaire de la noblesse belge</i>	fr. 142 40
Prix de reliures pour la division des lettres et sciences	196 55
Acquisition d'instruments de M. Sacré	65 »
Subside à M. Oppelt, comme encouragement littéraire	250 »
Achat de 20 exemplaires de l' <i>Almanach royal</i>	180 »
— de 25 exemplaires de différentes publications	118 75
Subside à M. Van Beneden, pour lui fournir les moyens de visiter les principaux musées d'histoire naturelle du nord de l'Europe	1,500 »
Subside à la Société archéologique de Namur	600 »
— à M. Van Doorselaere, comme encouragement	100 »
— à M. De Coster, — — — — —	300 »
Achat de 25 exemplaires d'un <i>Traité de l'exploitation des mines de houille</i> , par M. Noblet	375 »
Subside au sieur Constant	300 »
— à la Société de rhétorique de Poperinghe	100 »
— — — — — Eecloo	75 »
— à M. Van Becelaere, pour l'aider à continuer ses études des langues scandinaves	600 »
— à la Commission du congrès hollando-belge, pour les frais d'impression de son compte rendu.	320 »
— à M. Diericksens, comme encouragement	200 »
— à la Société de rhétorique de Menin.	200 »
Acquisition de 25 exemplaires des 3 premiers numéros du répertoire dramatique flamand.	75 »
Subside à M. Minne (encouragement littéraire).	150 »
— à M. David, pour l'aider dans la rédaction d'un dictionnaire flamand	1,000 »
Acquisition de 20 exemplaires : <i>Géographie du moyen âge</i> , par Lelewel	300 »
Subside au sieur Houtain, pour fréquenter, pendant deux mois, les travaux de l'Observatoire royal.	300 »
— à la Société de rhétorique de Waereghem.	100 »
— à M. Guillaume, pour l'impression de son drame : <i>André Vésale</i>	135 »
Achat de 24 exemplaires des <i>Annales d'occulistique</i> , par Cunier.	336 »
Acquisition de 50 exemplaires du drame de M. Bergeron.	100 »
TOTAL.	fr. 32,696 20

Il ne sera pas inutile de faire remarquer que sur cette somme, 27,000 francs étaient dépensés avant le 1^{er} juillet.

La différence entre la somme de fr. 32,696 20 c^s et celle de 44,000 francs citée plus haut, a été employée à payer des dépenses à l'égard desquelles il existait des engagements antérieurs, c'est-à-dire des dépenses de même

nature que celles pour lesquelles le Gouvernement demande une allocation supplémentaire de fr. 19,066 84 c^s.

ART. 42. — *Encouragements aux beaux-arts.*

Le chiffre des engagements contractés en 1852 et années antérieures qui ont dépassé les crédits législatifs, s'élève à. . . fr. 90,085 70

Le chiffre des engagements contractés sur le Budget de 1853 et exercices suivants s'élève à 102,750 »

Total des engagements connus, mais non compris les commandes de tableaux, dont le prix n'a pas été stipulé . . . fr. 192,835 70 .

La majorité de la section centrale avait conclu, lors de ses premières délibérations, à l'ajournement de l'examen de ce crédit supplémentaire.

La Chambre a prononcé le renvoi à la section centrale d'une proposition du Gouvernement, faite en séance publique, qui tendait à provoquer le vote immédiat d'une somme de fr. 90,085 70 c^s. (Voir les détails pages 63, 64, 65 de l'Exposé du Gouvernement.)

La section centrale propose l'adoption de ce crédit par 3 voix contre 2. Un membre de la section centrale avait transmis sa démission au président; un autre était absent pour cause d'indisposition.

L'art. 100 du Budget de 1852 porte une somme de 125,000 francs pour les beaux-arts.

D'après le § A, 67,000 francs sont spécialement destinés aux encouragements, souscriptions et achats.

D'après le § D, 40,000 francs sont destinés aux académies et aux écoles des beaux-arts.

L'administration a procédé pour les beaux-arts comme pour les lettres : au lieu de commencer à utiliser le crédit, dont elle disposait, pour couvrir les engagements qui grevaient le Budget dès avant son ouverture, elle a absorbé en partie le crédit législatif par des dépenses facultatives et nouvelles.

Ainsi, les charges qui grevaient les exercices 1851 et 1852 s'élevaient à environ 63,000 francs, en y comprenant les 28,000 francs dus à la ville de Bruxelles pour l'Académie des beaux-arts.

Au lieu de commencer par couvrir ces charges, on a disposé du crédit de l'exercice 1852 pour les dépenses facultatives suivantes :

Achat de 40 exemplaires du <i>Guide de l'Organiste</i> fr.	800 »
— de 20 — de l' <i>Antiphonaire de saint Grégoire</i> .	600 »
— de médailles, par Wiener et Hart	1,474 »
— d'instruments de musique	604 »
— de médailles, par Jehotte	300 »
— de 100 exemplaires du portrait de feu S. M. la Reine.	250 »
— de médailles, par Veyrat et Leclerc	334 50
Subside à la veuve Mengal	600 »
— à Renard, architecte, pour son ouvrage sur la cathédrale de Tournai	1,500 »
A REPORTER. . . . fr.	6,462 50

REPORT. fr.	6,462 50
Subside au graveur Demanet, pour le mettre à même de terminer le tableau : <i>Le Brigand</i> fr.	750 »
— au sieur Wicard, pour compléter ses études	500 »
— — De Bock, — —	500 »
— — Verzwylfel, pour le mettre à même de graver le tableau de Dekeyzer : <i>Élisabeth de Hongrie</i>	2,000 »
— à M ^{lle} Coquereau pour continuer ses études	500 »
— à M. Swerts, pour un voyage artistique	400 »
— à M. Guffers, — —	400 »
Achat d'un tableau à M. Leclercq	360 »
— — à M. Manche	500 »
— — à M. Verlat.	400 »
— — à M. Weiser	900 »
— de 38 exemplaires du journal d' <i>Orgue</i> , par Lemmens	285 »
— de médailles, par Leclercq et Roisin	334 »
— de deux exemplaires de la gravure : <i>l'Italienne à la Fontaine</i>	120 »
Subside au sieur Grandmaison, à condition d'exécuter cinq tableaux religieux pour l'église de Bois-de-Broux.	1,000 »
— à M. Shoonjans, pour l'étude de l'architecture	600 »
— à M. Delbecke, pour un voyage en Italie	500 »
— à M. Dupont, — —	500 »
Achat de médailles, par Wiener	765 »
Prix d'un tableau, par Fissette.	400 »
— de 20 exemplaires de l'album des funérailles de S. M. la Reine	220 »
Subside à M. Mergaert, pour continuer ses études	200 »
— à M. Falmeyne, — —	200 »
Achat de 30 exemplaires des <i>Souvenirs de voyage de M. de Pellaert</i>	960 »
Subside à M. Portaels, pour la fresque de l'église St-Jacques.	2,953 50
Achat de 30 exemplaires de la <i>Revue du Salon de 1851</i>	600 »
Subside à M. Lanny, pour continuer ses études.	200 »
— à M ^{me} Amelot, pour publier un album musical	100 »
A-compte à M. Jaquet, sur une commande	4,000 »
Subside à M. Lemmens, pour son journal d' <i>Orgue</i>	300 »
— à M. Meulenberg, pour publier une collection de dessins.	200 »
Achat d'un tableau de M. Tavernier	1,500 »
Subside à la Société des beaux-arts, à Anvers	1,000 »
— à M. Franck, pour graver le tableau : <i>Le Parmesan</i>	1,000 »
Prix de 75 exemplaires des portraits de Philippe le Bon et Godefroid de Bouillon	1,000 »
Subside à M. Érin Corr, pour <i>la Descente de la Croix</i>	1,000 »
Achat de 40 exemplaires des principes de dessin, par Calamatta	720 »
Subside à M. Lesy, pour un voyage artistique	300 »
Pour différents exemplaires de types d'architecture gothique	372 50
A REPORTER. fr.	25,002 50

	REPORT. . . fr.	25,002 50
Subside à M. Triest pour confectionner une médaille . . . fr.	300	»
— à M ^{lle} Lesbroussart, à titre d'encouragement . . .	250	»
— à M ^{lle} Haenen . . .	200	»
— à M. Simonon . . .	100	»
— à l'Association lyrique d'Anvers . . .	500	»
— au sieur Bonheur, pour continuer ses études . . .	250	»
— — Lilien, — — . . .	200	»
Achat de médailles, par Jouvenel . . .	888	»
A-compte à M. Marchant, sur le buste de Wielant . . .	1,000	»
Subside à M. Vandersypen, pour exécuter une gravure . . .	600	»
— à M. Desvachez . . .	500	»
— à M. Flameng, — — . . .	400	»
— à la Caisse centrale des artistes . . .	1,000	»
— au sieur Delfosse, pour continuer ses études . . .	200	»
— — Cornelis, pour l'aider à faire un voyage . . .	200	»
Achat de médailles, par Jehotte . . .	120	»
— — par Hart . . .	630	»
— — par Wiener . . .	257 50	
— — d'argent . . .	40	»
— de 30 exemplaires de l'album : <i>Lion de Flandre</i> . . .	768	»
Avance à M. Swiggers, sur le buste de Peckius . . .	500	»
A-compte à M. Debieve, sur un tableau commandé . . .	5,000	»
Subside à M. Gilbert, pour gravure d'un tableau . . .	600	»
— à M. Michiels, — — . . .	300	»
— à M. Van Reeth, — — . . .	300	»
— à M. Benoît, pour continuer ses études . . .	100	»
— à M. De Braekeleer, pour un voyage aux États-Unis . . .	1,200	»
— à M. Wildeire, pour entreprendre la gravure au burin . . .	200	»
— à M. Nauwens . . .	200	»
— à M. Vermots, pour continuer ses études . . .	200	»
— à M. Demol, — — . . .	150	»
— à M. Hermans, — — . . .	150	»
Achat de 40 exemplaires d'une gravure . . .	120	»
Subside à l'école de chant des travailleurs de Namur . . .	100	»
— à des élèves du Conservatoire . . .	2,950	»
Complément du prix du buste de Peckius . . .	1,000	»
Subside à la Société des fanfares de Deynze . . .	200	»
— au sieur Loys, comme encouragement . . .	100	»
Achat d'actions de l'exposition de Mons . . .	450	»
— de 25 exemplaires de la gravure d'après le tableau de M. Gallat . . .	250	»
Achat de bustes et statuettes, par M. Geefs . . .	320	»
Subside à des élèves du Conservatoire . . .	375	»
Acquisition du château de la ville de Laroche . . .	1,000	»
Subside à M. Hendrickx, pour continuer ses études . . .	200	»
— à M. Sana . . .	150	»
— à M. Lesy, pour un voyage . . .	300	»
— à M. Fumière, pour continuer ses études . . .	400	»
Achat de 116 vues de Spa . . .	216	»
TOTAL. . . fr.		50,437 »

Parmi les engagements qui grèvent les exercices 1853 et suivants, et dont le chiffre total s'élève à 102,750 francs, l'on remarque :

- | | |
|---|-----------|
| 1° Une troisième avance de fr. | 1,750 » |
| pour un tableau historique commandé à M. Detaye. | |
| 2° Construction d'un atelier; cession de tableaux. Deuxième subside de 33.000 francs. Mais, d'après une communication adressée par le Gouvernement à la section centrale, la somme demandée s'élève à | 34,049 64 |
| 3° A-compte d'un tableau commandé pour décorer la salle où le Sénat tient ses séances. | 5,000 » |
| 4° Complément d'un subside de 8,000 francs, soit. | 3.000 » |
| pour une peinture à fresque. Fronton de l'église St-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles. | |

M. le Ministre de l'Intérieur a réclamé les fonds nécessaires pour payer immédiatement ces dépenses dépourvues de crédits législatifs.

En section centrale, une motion d'ajournement ayant été faite, elle a été rejetée par trois voix contre deux.

Les crédits demandés ont ensuite été adoptés par le même nombre de voix.

Ces quatre articles exigent quelques observations.

*Observations
relatives au n° 1.*

Un tableau est commandé à l'artiste nommé plus haut, depuis quelques années, sans en stipuler ni le prix ni la dimension.

En attendant l'achèvement de cette œuvre, l'administration n'a pas fait difficulté d'accorder des à-compte sur le prix qui est encore inconnu.

C'est ainsi que deux à-compte, s'élevant à 3,250 francs, ont été payés, et que le Gouvernement se propose d'en accorder un troisième de 1,750 francs.

Le Gouvernement a fait valoir en section centrale des motifs d'humanité.

Quant à la section centrale, elle a remarqué avec regret que le Gouvernement se soit montré aussi peu soucieux des intérêts des contribuables pour faire une commande sans avoir fixé ni la dimension du tableau ni le chiffre de la dépense.

Il paraît que le sujet adopté est la bataille de Poitiers.

Les encouragements aux beaux-arts appliqués de cette manière prennent le caractère de subsides annuels et personnels qu'ils ne devraient pas avoir.

*Observations
concernant le n° 2.*

Cette demande de crédit n'exige aucun commentaire. Il suffit d'exposer les faits pour reconnaître le caractère étrange que l'intervention du Gouvernement a parfois revêtu.

En 1850, un peintre d'histoire s'adresse au Ministre de l'Intérieur pour obtenir un subside de 30,000 francs, destiné à construire un atelier. Il se fonde sur ce que ses œuvres sont créées dans des proportions tellement colossales, que nul édifice en Belgique n'est capable de les contenir. Il offre à l'État, en échange de ce subside, la propriété de trois tableaux et de l'immeuble à acquérir et à construire, en s'en réservant, toutefois, la jouissance pendant la durée de sa vie, et à condition que son atelier deviendrait un musée, dans lequel ses tableaux resteraient exposés irrévocablement.

Le Gouvernement agréa cette proposition, et quand les 30,000 francs furent liquidés, il invita l'artiste à lui remettre les pièces nécessaires à l'accomplissement de la convention.

Mais l'autre partie contractante s'y refusa, en objectant que l'achat du terrain et la construction avaient absorbé 63,000 francs, et il pria le Gouvernement d'en suppléer 33,000. Il consentait de céder, sous forme de compensation, un tableau de plus, accompagné de deux volets peints.

« Le Gouvernement reçut cette communication avec une surprise bien légitime. Il devait croire que, d'après les considérations émises dans la lettre du 22 mai 1850, M.... se serait renfermé dans les limites de la somme qui était mise à sa disposition, et que cette somme aurait été entièrement employée à sa destination primitive. »

Cette phrase est extraite littéralement du mémoire explicatif adressé par le Gouvernement à la section centrale.

Cependant, afin de ne pas perdre le premier subside, il se décida à accorder le second, sous les clauses et conditions déterminées plus haut.

Mais le Gouvernement a déclaré, en section centrale, qu'il ne se dessaisirait du second subside qu'à la condition que l'on consentirait à des modifications au contrat primitif, notamment en ce qui concerne le droit de disposer des tableaux comme il le jugera convenable, après le décès de l'artiste.

La section centrale, en vous proposant l'adoption du crédit demandé, a accepté le fait accompli sans lui donner son approbation.

Quant à ce tableau, le prix n'en a pas été fixé non plus, c'est-à-dire le *maximum*; mais le prix a été fixé au *minimum*, afin de prendre des précautions, sans doute, contre les prétentions trop modestes de l'artiste.

*Observations
relatives au n° 3.*

Cet essai de peinture murale, en plein air, semble constituer une dépense peu utile : jamais les peintures à fresque ne s'acclimateront sous le ciel du pays.

*Observations
concernant le n° 4.*

Enfin, 5,000 francs ont encore été demandés par M. le Ministre de l'Intérieur, en exécution d'une convention faite avec le *Cercle artistique*, et payables en 1853.

Cette convention, approuvée par un arrêté royal du 16 février 1852, accorde à cette société un subside de 30,000 francs, payable par annuités de 5,000, pour couvrir le déficit d'une fête donnée le 24 septembre 1851.

D'après l'art. 1^{er}, la Société du cercle artistique cède au Gouvernement belge, par compensation, les tableaux à l'huile qui ont orné la salle érigée pour cette fête.

D'après les termes de l'art. 2, ces tableaux consistent :

1^o En douze vues de villes, mesurant 3 mètres 30 centimètres, sur un mètres 95 centimètres.

2^o En trente-deux portraits en pied, mesurant 2 mètres 75 centimètres, sur 1 mètre 40 centimètres.

3^o En 46 paysages, scènes de genre, mesurant 1 mètre 60 centimètres carrés; de sorte que l'État a reçu en échange d'une promesse de 30.000 francs, 11 mètres 60 centimètres de toile peinte.

La section centrale propose, à l'unanimité de six membres présents, l'ajournement de l'examen des questions qui se rattachent à ce subside.

Lors du rapport que la section centrale fera sur toute cette affaire, la Chambre aura à apprécier s'il y a lieu de régulariser cette dernière dépense.

N° 43. — *Restauration des monuments.*

Le Gouvernement a pris des engagements pour ce service, ils dépassent de 22,800 francs les crédits législatifs.

L'examen de cette dépense avait été ajourné d'accord avec le Gouvernement.

Mais un honorable Représentant ayant fait la proposition de voter immédiatement la somme nécessaire pour couvrir ces engagements, la section centrale, d'accord avec le Ministre de l'Intérieur, propose d'allouer 10,000 francs, en se réservant d'examiner le surplus dans son prochain rapport.

Le Rapporteur,

B^{on} DE MAN D'ATTENRODE.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

